



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

**24<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 12 octobre 2001, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Han ..... (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Sharma (Népal),  
Vice-Président, assume la présidence.*

ainsi que pour le personnel tout entier du  
Secrétariat.

*La séance est ouverte à 10 h 30.*

## **Déclarations à l'occasion de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :  
Aujourd'hui est un jour mémorable. Nous sommes tous  
au comble de l'émotion en apprenant que notre  
Organisation et le Secrétaire général se sont vu  
attribuer le prix Nobel de la paix 2001.

J'ai maintenant l'honneur de lire un message du  
Président de l'Assemblée générale, M. Han Seung-soo,  
qui est actuellement à Séoul, en Corée. Son message  
est adressé à l'Organisation des Nations Unies et au  
Secrétaire général Kofi Annan, à l'occasion de  
l'annonce par le Comité Nobel que le prix Nobel de la  
paix sera décerné à l'ONU et au Secrétaire général  
Kofi Annan. J'en donne lecture :

« C'est avec grand plaisir que j'adresse mes  
sincères félicitations au nom de l'ensemble des  
Membres de l'Organisation des Nations Unies à  
notre Organisation, l'ONU, et à son Secrétaire  
général, Kofi Annan, qui ont obtenu cette année  
le prix Nobel de la paix. C'est un honneur bien  
mérité pour tous les États Membres de l'ONU,

En tant que membres de la famille des  
Nations Unies, nous sommes fiers que durant le  
dernier demi-siècle, l'ONU ait toujours été à  
l'avant-garde des efforts pour instaurer la paix et  
la sécurité, ainsi que pour assurer la prospérité et  
le développement de l'humanité. Ce prix  
reconnait non seulement les réalisations de  
l'ONU au service de la communauté mondiale,  
mais aussi celles des milliers de fonctionnaires de  
l'ONU qui, sous la conduite du Secrétaire  
général, travaillent avec tant de dévouement et  
souvent dans des conditions périlleuses pour faire  
de ce monde un lieu meilleur et plus sûr. En  
même temps, je crois que cette récompense  
servira à nous encourager tous à faire davantage  
d'efforts pour nous acquitter de nos mandats au  
service de l'humanité.

Ce prix Nobel de la paix décerné à l'ONU et  
au Secrétaire général, Kofi Annan, est plein de  
sens, car nous faisons face à des défis  
extraordinaires, tels que la pauvreté, le  
terrorisme, l'abus des drogues, la dégradation de  
l'environnement et le VIH/sida.

Mes félicitations les plus chaleureuses vont,  
en particulier, au Secrétaire général Kofi Annan.  
Je crois réellement que nous tous et l'ONU avons  
envers lui une immense dette de gratitude pour sa

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des  
autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des  
interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la  
signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de  
rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après  
la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



capacité de direction et ses services exceptionnels en cette époque cruciale de l'histoire, et le prix Nobel de la paix en constitue une reconnaissance fort adéquate et opportune.

Enfin, j'espère sincèrement que la communauté internationale considérera cette récompense non simplement comme une reconnaissance des réalisations passées, mais – et c'est plus important – comme un phare indiquant la voie à suivre pour l'ONU alors qu'elle se prépare à relever de nouveaux défis. »

Avant d'inviter le Secrétaire général à prendre la parole, je voudrais moi-même ajouter quelques mots. Je suis profondément ému que vous, Monsieur le Secrétaire général, et notre Organisation, que vous dirigez, se soient vu attribuer le prestigieux prix Nobel de la paix. C'est une reconnaissance de votre dévouement personnel et de votre contribution à promouvoir la paix, le développement, la justice et les droits de l'homme, souvent dans des circonstances difficiles; c'est une reconnaissance aussi de la capacité de l'ONU de relever les défis, anciens et nouveaux, pour faire du monde un lieu où chaque homme et chaque femme puissent mieux vivre, partout sur la terre. Je vous prie d'accepter, Monsieur le Secrétaire général, mes sincères félicitations en cette occasion mémorable où vos titres sont reconnus à recevoir un prix si justement décerné à vous-même et à l'ONU que vous dirigez.

J'invite maintenant le Secrétaire général à prononcer quelques mots.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : La décision du Comité du prix Nobel de la paix est un véritable honneur pour l'ensemble des Nations Unies, c'est-à-dire, bien sûr, pour ses États Membres et pour cette Assemblée qui les représente. Cette décision honore également tous les départements de l'Organisation, et par dessus tout, son personnel dévoué qui oeuvre dans le monde entier. Chaque jour, les membres de ce personnel travaillent durement pour faire du monde un lieu plus juste, plus pacifique et plus heureux. Parmi eux, nombreux sont ceux qui risquent leur vie, et ils méritent pleinement ce prix.

Il y a un an, les chefs d'État et de gouvernement réunis lors du Sommet du Millénaire ont réaffirmé le rôle indispensable de l'ONU, maison commune de la famille humaine tout entière. Et le Comité Nobel vient de proclamer que

« le seul chemin praticable qui mène à la paix mondiale et à la coopération passe par les Nations Unies ».

Dans un monde de plus en plus interdépendant, et pourtant encore déchiré par des conflits brutaux et des injustices cruelles, il est plus que jamais important que l'humanité emprunte ce chemin et que tous, nous contribuions à lui ouvrir la voie.

Nous tous qui travaillons à l'Organisation des Nations pouvons être fiers aujourd'hui; mais nous devons aussi rester humbles, car ce qui nous attend n'a jamais été aussi ardu. Ce prix est, avant tout, un hommage à nos collègues qui ont tout sacrifié au service de l'humanité. La seule véritable récompense, pour eux et pour nous, sera la paix elle-même.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Soudan, qui va faire une brève déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

**M. Erwa** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je suis vraiment très ému de prendre la parole ici en cette journée mémorable pour exprimer, au nom de mes frères du Groupe des États d'Afrique, nos sincères félicitations à notre Organisation et à un distingué fils de l'Afrique – et en réalité un fils du monde – M. Kofi Annan.

La décision de nous attribuer ce prix arrive à point nommé, à un moment où l'ONU est confrontée à des défis considérables. Ce distingué fils de l'Afrique et du monde, M. Kofi Annan, a pris le gouvernail de notre Organisation à un moment où le navire traversait des eaux agitées. Nous avons été témoin de la compétence, de la perspicacité et de la sagesse dont il a fait preuve à la barre de ce navire en ces moments cruciaux, qui deviennent toujours plus critiques et plus stimulants. Nous estimons par conséquent que la décision d'attribuer ce prix à l'ONU et au Secrétaire général nous apporte un grand soutien moral et constitue une marque de reconnaissance pour chacun d'entre nous qui cherchons à emprunter la bonne voie.

Monsieur le Secrétaire général, nous nous félicitons et nous vous félicitons et en terminant, je voudrais dire que le prix lui-même est rehaussé du fait qu'il vous a été remis à vous. Cependant, comme vous l'avez dit, bien que nous ressentions de la fierté, nous devons également être humbles. Nous savons que vous

êtes une personne humble, et nous prions le Tout-Puissant de vous aider dans vos tâches futures.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Représentant permanent de Sri Lanka à faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Asie.

**M. De Saram** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Cette journée d'aujourd'hui est pour nous tous très émouvante. Au nom de tous les membres du Groupe des États d'Asie, j'ai le grand honneur de transmettre au Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont nous sommes tous tellement fiers, ainsi qu'à l'ONU et à ses États Membres, nos félicitations les plus sincères pour cet honneur unique qui nous a été conféré à tous. C'est en effet une journée pleine d'espoir, d'encouragements et de promesses pour les longues années à venir, au cours desquelles nous aurons tous besoin de nous réunir et de travailler ensemble pour parvenir à la paix.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

**M. Volski** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Secrétaire général, je vous félicite au nom du Groupe des États d'Europe orientale. C'est un honneur et un grand plaisir que le monde ait ainsi choisi de rendre hommage à l'ONU, ainsi qu'à vous-même pour vos efforts personnels en vue d'apporter paix et soulagement à ceux qui souffrent. Ce prix nous impose également une responsabilité encore plus grande.

Le prix Nobel devrait tous nous encourager à servir les idéaux de l'ONU mieux que jamais et à prendre un engagement plus ferme à cet égard. Encore une fois, nous vous félicitons.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent d'Haïti, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

**M. Lelong** (Haïti) : Monsieur le Secrétaire général, c'est avec une émotion toute particulière qu'au nom des pays membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je vous présente nos félicitations pour cette distinction exceptionnelle dont vous avez fait l'objet ce matin – vous et notre Organisation.

Je ne saurais manquer de vous dire – et je pense interpréter une opinion collective – qu'à partir d'aujourd'hui, l'histoire du monde ne saurait être écrite sans une constante référence à l'histoire des Nations Unies et au rôle que vous avez joué pour faire de cette Organisation un instrument de paix et de développement.

De nouveau, je vous transmets toutes nos félicitations.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Irlande qui va faire une déclaration au nom des États du Groupe d'Europe occidentale et autres États.

**M. Gardner** (Irlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, c'est un grand honneur pour moi que de féliciter l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général d'avoir obtenu le prix Nobel de la paix. Ce prix est la preuve manifeste de l'estime dans laquelle sont tenus l'ONU et le Secrétaire général. C'est également un hommage à l'oeuvre de cette Organisation, qui sans cesse affronte des tâches gigantesques. Ce prix doit nous encourager tous à poursuivre nos efforts.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, pays hôte.

**Mme Marcus** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis extrêmement reconnaissante d'avoir la chance de m'adresser à l'Assemblée générale pour la première fois en cette journée historique. Au nom du pays hôte, je tiens à exprimer les félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à l'Organisation des Nations Unies. Cette récompense est bien méritée, compte tenu de la grande efficacité avec laquelle l'ONU maintient la paix et la sécurité internationales depuis plus de 50 ans.

Les événements du mois dernier ont rendu le caractère indispensable de cette contribution plus qu'évident. Au nom du peuple des États-Unis, je tiens à exprimer au Secrétaire général notre très grande reconnaissance, et à lui dire combien nous sommes émus par ce qu'il a dit et ce qu'il a fait dans ces circonstances exceptionnelles.

Nous partageons la joie de cette assemblée aujourd'hui et tenons tout particulièrement à

reconnaître les qualités précieuses, uniques de dirigeant qui sont celles du Secrétaire général. Nous éprouvons une très grande fierté.

**Point 15 de l'ordre du jour (suite)**

**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux**

**c) Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice**

**Mémoire du Secrétaire général (A/56/372)**

**Liste des candidats (A/56/373 et Add.1)**

**Curriculum vitae (A/56/374 et Corr.1 et 2)**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice à la suite de la démission de M. Mohammed Bedjaoui, juge et ancien Président de la Cour internationale de Justice, démission qui a pris effet le 30 septembre 2001.

Au sujet de cette élection, je souhaiterais appeler l'attention des membres de l'Assemblée générale sur les questions suivantes.

Premièrement, conformément à la résolution 264 (III) du 8 octobre 1948, un État, partie au Statut de la Cour internationale de Justice mais qui n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies, peut participer à l'élection des membres de la Cour. En conséquence, le représentant de la Suisse peut participer à cette élection.

Deuxièmement, je voudrais confirmer que, indépendamment de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité procède actuellement aussi à l'élection d'un membre de la Cour. Cette procédure est conforme à l'article 8 du Statut de la Cour, qui stipule :

« L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité procèdent indépendamment l'un de l'autre à l'élection des membres de la Cour. »

Par conséquent, les résultats du vote à l'Assemblée générale ne seront pas communiqués au Conseil de sécurité tant qu'un candidat n'aura pas obtenu la majorité requise à l'Assemblée.

Troisièmement, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur les documents relatifs à l'élection. L'Assemblée est saisie du document A/56/372, dans

lequel figurent le mémorandum du Secrétaire général sur la composition de la Cour internationale de Justice et sur la procédure à suivre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité aux fins de cette élection; et les documents A/56/373, dans lequel figure la liste des candidats proposés par des groupes nationaux dans le délai fixé pour la présentation de ces candidatures, c'est-à-dire le 12 septembre 2001, et A/56/373/Add.1, qui informe du retrait d'un candidat. Pour ce qui est de la liste des candidats proposés par des groupes nationaux publiée dans le document A/56/373, j'informe l'Assemblée que le Secrétariat a été informé ultérieurement que le groupe national italien a désigné M. Nabil Elaraby comme candidat.

L'Assemblée est également saisie des documents A/56/374, A/56/374/Corr.1 en arabe uniquement, et A/56/374/Corr.2, dans lesquels figurent les curriculum vitae des candidats désignés par les groupes nationaux.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 10 du Statut de la Cour, le candidat qui obtient une majorité absolue des voix tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité sera considéré comme élu.

Dans la pratique de l'Organisation des Nations Unies, le terme « majorité absolue » a toujours été interprété comme signifiant la majorité de tous les électeurs, qu'ils participent ou non au scrutin et qu'ils soient ou non autorisés à le faire. En l'espèce, les électeurs sont les 189 États Membres ainsi que l'État non membre qui est partie au Statut de la Cour, à savoir la Suisse, soit, au total 190 électeurs. En conséquence, pour la présente élection, 96 voix représentent la majorité absolue à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale va maintenant procéder au vote au scrutin secret. Si au premier tour de scrutin aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il sera nécessaire de procéder à d'autres tours de scrutin jusqu'à ce qu'un candidat ait obtenu cette majorité. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 915e séance, le 16 novembre 1960, ces scrutins seront libres.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve les procédures que je viens d'énoncer?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Je rappelle aux représentants que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale :

« Lorsque le Président a annoncé que le vote commence, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. »

La procédure de vote va maintenant commencer. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Les représentants sont priés d'utiliser uniquement les bulletins de vote qui leur sont distribués en ce moment et de mettre une croix à la gauche du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. On ne peut voter que pour le candidat dont le nom figure sur les bulletins de vote.

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

*Sur l'invitation du Président, M. Bijou (Costa Rica), Mme Vassallo (Malte), Mme Prokop (Pologne) et Mme Lim (Singapour) assument les fonctions de scrutateurs.*

*La séance, suspendue à 11 h 15, est reprise à 11 h 40.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	174
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	174
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de votants :	174
Majorité absolue requise :	96
Nombre de voix obtenues :	
M. Nabil Elaraby (Égypte)	124
M. Francis Romain Wodie (Côte d'Ivoire)	50

M. Nabil Elaraby a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale.

J'ai communiqué le résultat du vote au Président du Conseil de sécurité.

J'ai reçu du Président du Conseil de sécurité la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 4389e séance du Conseil de sécurité, tenue le 12 octobre 2001 aux fins d'élire un membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat devant se terminer le 5 février 2006, M. Nabil Elaraby a obtenu la majorité absolue des voix ».

Par suite des scrutins qui ont eu lieu indépendamment à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Nabil Elaraby a obtenu une majorité absolue dans les deux organes. Il est donc dûment élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat commençant aujourd'hui, le 12 octobre 2001, et se terminant le 5 février 2006. Je saisis cette occasion pour lui exprimer les félicitations de l'Assemblée générale pour son élection, et pour remercier les scrutateurs de leur aide.

Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 15 c) de l'ordre du jour.

#### **Programme de travail**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'informe les membres des adjonctions suivantes au programme de travail de l'Assemblée générale.

Le lundi 15 octobre 2001 au matin, l'Assemblée générale examinera en premier lieu le point 7 de l'ordre du jour intitulé : « Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies ».

Le lundi 22 octobre 2001 au matin, l'Assemblée générale examinera en troisième position le point 17 h) de l'ordre du jour intitulé : « Nomination de membres du Comité des conférences ».

Le jeudi 1er novembre 2001 au matin, l'Assemblée générale examinera le point 17 g) de l'ordre du jour intitulé : « Nomination de membres du Corps commun d'inspection ».

*La séance est levée à 11 h 45.*